



## Demie journée supplémentaire de repos

Par **lys**, le **26/02/2012 à 10:57**

Bonjour,rnrnActuellement j'ai un jour de repos fixe par semaine dans le magasin où je travaille je sais qu'il est acquis et qu'on ne peut plus me le changer. Ce que je voulais savoir c'est : dans cette même semaine mon employeur m'a accordé une demie journée en plus un après midi depuis plus d'un an et veut me la retirer car nous sommes en conflits et qu'il cherche à ce que je démissionne. Peut il le faire ou est ce comme le jour de repos acquis au bout de 6 mois consécutif??

Par **pat76**, le **26/02/2012 à 16:09**

BonjourrnrnVotre employeur peut vous demander de respecter les termes de votre contrat de travail qui indique que vous n'avez qu'un jour de repos par semaine.rnrnSi votre employeur avait pris la liberté de vous accordé une demie-journée de repos dans la semaine, ce n'est pas devenu une obligation pour lui.rnrnPar contre, ce n'est pas parceque vous êtes en conflit que vous devez démissionner.rnrnVous faites combien d'heures par jour et par semaine?rnrnDe quelle convention collective dépendez-vous?